

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école primaire de la Source  
24 mai 2022**

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE  
ÉCOLE DE LA SOURCE

Procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le  
24 mai 2022 à 18 h 30 sur la plateforme collaborative Teams et à la bibliothèque de l'école.

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Delphine Deguise	enseignante
M. Jean-François Durand	parent, représentant au comité de parents
Mme Karine Fortin	enseignante
Mme Monique Gagnon	représentante du personnel du service de garde
M. Philippe Gimaiël	parent
Mme Stéphanie Gignac-Lord	parent
Mme Marie-Claude Gravel	parent
Mme Isabelle Martineau	orthophoniste, secrétaire pour la rencontre

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :**

Mme Chantal Germain	directrice
Mme Isabelle Dorval	enseignante (invitée spéciale pour le point 14)


**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Sylvie Desnoyers	représentante du personnel de soutien
M. Frédéric Parrot	parent, président

**1. Mot de bienvenue**

En l'absence de M. Parrot, M. Gimaiël accepte de présider la rencontre. Il accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h35.

**Résolution : CÉ-007-21-22-035**

**2. Adoption de l'ordre du jour (adoption) **

Il est proposé par Mme Fortin, appuyé par M. Durand, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté avec le retrait du point 12 ainsi que le devancement du point 14 en début de rencontre pour profiter de la présence de Mme Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. **Parole au public**

Mme Isabelle Dorval, enseignante en éducation physique, est présente pour apporter des précisions concernant le projet d'aménagement du parc-école traité au point 14.

**Résolution : CÉ-007-21-22-036**

4. **Adoption du procès-verbal du CÉ du 20 avril 2022 (adoption)**  <sup>1</sup>

Il est proposé par Mme Deguise, appuyée par Mme Fortin, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 20 avril 2022 soit adopté avec les modifications suivantes :

page 4, dernière phrase du 2<sup>e</sup> paragraphe : On devrait lire « [...] trouver attrayante la diversité [...] »

page 4, 3<sup>e</sup> paragraphe, 4<sup>e</sup> phrase : On devrait lire « Diverses autres préoccupations ont été soulevées [...] »

page 5, dernière phrase du premier paragraphe : On devrait lire « [...] le reste doit provenir du fonds [...] »

page 6, point 18 : La dernière phrase devrait se lire « La qualité [...] sont palpables. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **Suivis au procès-verbal du 20 avril 2022**

Point 8 : Les rencontres de parents de début d'année se tiendront le même soir que l'Assemblée générale annuelle des parents le 7 septembre, à l'exception des classes du préscolaire et de Communication. Pour ces dernières, les rencontres de parents se tiendront à la fin du mois d'août.

Point 13 : Mme Germain rappelle que l'usage de micro-ondes demeure inaccessible le midi pour les élèves qui fréquentent le service de garde. Elle précise toutefois qu'un élève bénéficie d'une exception en lien avec une recommandation médicale. Cette exception s'inscrit dans une démarche de plan d'intervention.

Point 17 : Les démarches restent à faire. Isabelle Dorval, enseignante en éducation physique, est désignée pour prendre contact avec le responsable du Golf de Lorette.

Point 18 : Mme Gagnon a fait part de la mention d'honneur à ses collègues. Celles-ci ont été touchées et remercient les membres du conseil d'établissement.

6. **Suivi du budget du CÉ**

Le budget initial du CÉ pour l'année 2021-2022 est de 855\$. Quant au surplus accumulé, il est actuellement de 1 690\$.

## POINTS DE DECISION OU DE RECOMMANDATION

### Résolution : CÉ-007-21-22-037

#### 7. **Fournitures scolaires (approbation)** <sup>2</sup>

Mme Germain présente les listes de fournitures scolaires qui ont été préparées en vue de la prochaine rentrée scolaire. Quelques coquilles sont identifiées : marques précises nommées et couleur imposée notamment. Elles seront corrigées dans la version finale qui sera transmise aux parents.

Il est proposé par Mme Gignac-Lord, appuyée par Mme Gravel, et résolu :

D'APPROUVER les listes de fournitures scolaires avec les correctifs discutés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Résolution : CÉ-007-21-22-038

#### 8. **Frais facturés aux parents (approbation)** <sup>3</sup>

Les revenus prévus pour la reprographie (5645\$) ont généré un léger surplus. Par conséquent, le montant exigé pour 2022-2023 sera inférieur de 1 à 2\$ à celui de 2021-2022.

Certains enseignants délaissent l'agenda, car il est trop peu utilisé dans leur classe. D'autres moyens de communication sont mis de l'avant : Classe Dojo, courriels, etc.

Mme Germain mentionne que le document a été préparé avec un souci d'équité, en s'assurant que le montant facturé soit le même pour tous les élèves d'un même niveau, sans égard à la classe fréquentée.

Les deux principes suivants ont servi de guides :

1<sup>er</sup> principe : montant maximum de 83\$.

2<sup>e</sup> principe : montant identique facturé à tous les élèves d'un même niveau.

Il est proposé par Mme Gravel, appuyée par Mme Deguise, et résolu :

D'APPROUVER le projet déposé concernant les frais facturés aux parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Résolution : CÉ-007-21-22-039

#### 9. **Modification d'horaire – Fête de fin d'année le 23 juin 2022 (approbation)**

Mme Germain présente le projet de fête de fin d'année. Elle dépose une demande pour que la journée puisse se dérouler suivant un horaire continu pour l'ensemble des élèves et que le transport de fin de journée des élèves des classes de Communication soit ajusté en conséquence. Ainsi, les élèves de maternelle termineraient à 13h et les élèves du primaire à 13h30. Le service de garde serait ensuite offert pour les élèves inscrits seulement.

Il est proposé par M. Durand, appuyé par Mme Gignac-Lord, et résolu :

D'APPROUVER la modification d'horaire pour la journée du 23 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution : CÉ-007-21-22-040**

10. **Modification d'horaire – Activité de fin d'année pour nos élèves finissants (approbation)**

Pour souligner la fin de leur parcours au primaire, un projet de camping est en préparation pour les élèves de 6<sup>e</sup> année.

Le jeudi 16 juin, les élèves finissants camperaient à l'école. L'activité débiterait avec un souper BBQ de style *tailgate* avec les parents. Ces derniers quitteraient ensuite et les jeunes dormiraient sous la tente, sans parents, avec un ratio élèves/adultes adapté en conséquence. L'école demeurerait accessible pendant la nuit, pour aller aux toilettes ou pour accueillir des élèves qui vivraient un inconfort ou autre. Le déjeuner serait servi à l'école le lendemain matin, suivi d'activités en matinée. Le départ des élèves se ferait après qu'ils aient déjeuné et rangé tout le matériel et ils seraient en congé en après-midi.

En cas de pluie, le plan B prévoit le déplacement du camping au 21 juin, avec congé le 22 juin en après-midi. Le plan C, quant à lui, prévoit que les tentes pourraient être montées dans le gymnase.

Il est proposé par Mme Gravel, appuyée par M. Durand, et résolu :

D'APPROUVER la modification d'horaire telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution : CÉ-007-21-22-041**

11. **Sorties éducatives (approbation)**

Une sortie à la Vallée de la Jacques-Cartier est envisagée pour les classes de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> années. La date reste à déterminer et dépend de la possibilité de trouver des chauffeurs d'autobus.

Il est proposé par Mme Fortin, appuyée par Mme. Gravel, et résolu :

D'APPROUVER la sortie à la Vallée de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **Modification des tarifs pour le service de garde (approbation)**

Point reporté en juin.

**Résolution : CÉ-007-21-22-042**

13. **Ouverture du service de garde en 2022-2023 (approbation)**

Considérant les travaux majeurs à l'école l'été prochain, il ne sera pas possible d'ouvrir le service de garde avant le 25 août. Il est donc proposé d'offrir le service de garde pour les deux dernières journées pédagogiques, soit les 25 et 26 août.

Il est proposé par Mme Gignac-Lord, appuyée par Mm Fortin, et résolu :

D'APPROUVER la date d'ouverture du service de garde tel que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## POINTS D'INFORMATION, DE CONSULTATION OU DE DISCUSSION

### 14. **Projet d'aménagement du parc-école** 5, 6, 7, et 8

Les membres du conseil échantent sur les enjeux à considérer dans le projet d'aménagement du parc-école, leur vision des travaux à réaliser et établissent certaines priorités d'action.

En résumé :

- Sécuriser le rocher du module de jeux est une priorité. Mme Germain va communiquer avec Tessier, la compagnie qui a installé le module. Mme Dorval mentionne que des employés de la Ville ont apposé des bandes antidérapantes sur la structure.
- On identifie que le sable qui s'accumule sur la partie asphaltée en bas du talus (terrain de basket), découlant de l'érosion du talus, rend la surface de jeu dangereuse et constitue un enjeu de sécurité. Une suggestion est faite d'aménager des espaces pour s'asseoir dans le talus, un peu à l'image de ce qui existe au Parc Roland-Beaudin. Cela permettrait à la fois de retenir le talus en place tout en créant un espace de style agora.
- Le petit talus situé à côté de la porte d'entrée de la classe de maternelle pourrait être excavé pour créer un espace permettant de jouer à la balle au mur. Il faudra toutefois voir à sécuriser le dénivelé que cet aménagement créerait du côté ouest.
- Le quadrilatère situé à l'est de l'école, comprenant un mini-boisé ainsi qu'un carré de sable et bordé par le stationnement, est peu utilisé. Ce serait un bon endroit pour installer des bancs de l'amitié et aménager une classe extérieure. L'endroit étant très ensoleillé, une toile d'ombrage, des plexiglass teintés ou toute autre structure pour bloquer partiellement le rayonnement solaire est à prévoir. Une haie de cèdres ou la confection d'un demi mur de tableaux pour écrire permettrait de diminuer le bruit en provenance de la rue et assurer un peu d'intimité à cet espace. Il importe cependant de ne pas bloquer complètement la vue de ce coin à partir de la rue pour prévenir les rassemblements non souhaités et le vandalisme.
- Pour permettre l'aménagement ci-haut décrit, il faudrait condamner le carré de sable situé à l'est. Puisque les petits aiment bien jouer dans le sable et que le service de garde utilise ces espaces, il est suggéré de réaménager le carré de sable situé près du boisé (coin nord-ouest de la cour) en contrepartie de la perte de celui à l'est.
- Dans le haut de la butte, là où il y a eu une coupe d'arbres, on suggère de nettoyer le fond du terrain, de sorte à dégager un plus grand espace, ce qui permettrait d'y installer un coin-détente (aire ouverte, bancs, etc.).
- Il faut prévoir un module de jeux pour les plus petits parce qu'il manque d'options pour eux. Son installation pourrait possiblement se faire à côté des balançoires dans le secteur des ballons-voies. Ceux-ci seraient déplacés et on en profiterait pour en abaisser la hauteur.
- Le carré de sable situé à l'arrière, voisin du terrain de basket, pourrait être aménagé en terrain de volleyball. Il faudrait en niveler la surface et prévoir un filet portatif afin que la surface reste disponible pour la glissade en hiver.

- Les préoccupations suivantes sont nommées concernant les surfaces de jeux collectifs :
  - Elles doivent être sécuritaires ;
  - Elles doivent demeurer jouables en tout temps, même s'il a plu récemment ;
  - L'aménagement d'un terrain synthétique est questionnable puisque ce type d'équipement existe déjà dans le quartier, qu'il est coûteux à réaliser et qu'il serait possible de réaliser bien d'autres choses pour le même investissement ;
  - Le terrain de soccer actuel est dangereux. Il se draine mal et on constate la présence de rigoles. Ce point sera à discuter en présence de M. Stéphane Hamel, régisseur aux RM, lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.
- L'avant de l'école ne comporte aucun aménagement, hormis la bande de plantation le long du mur avant. Il est proposé d'y aménager des espaces fleuris. L'idée d'avoir un bac par classe est émise. À rediscuter.
- Dans le cadre d'une phase 2 au projet d'aménagement, une piste d'hébertisme pourrait être créée à la jonction de la forêt, à la limite nord/nord-ouest de la cour.
- Finalement, il est mentionné que les passerelles donnant un accès à la cour au nord-est et au nord-ouest sont très abîmées et leur surface asphaltée grandement craquée. Cette observation sera partagée à M. Hamel, le régisseur, pour qu'il y ait une intervention de la Ville à ce propos.

15. **Correspondance reçue adressée au C.É.**

Aucune correspondance n'a été reçue.

16. **Parole au représentant du comité de parents**

Monsieur Durand fait un résumé des deux dernières rencontres. Les sujets suivants ont notamment été discutés :

- Élections au Conseil d'administration du CSS;
- Politiques de régie interne;
- Rôle du comité de parents;
- Discussion pour la remise des prix de reconnaissance des parents bénévoles. Une soirée est à venir, ou un gala en virtuel.

17. **Parole à la représentante du service de garde**

Mme Gagnon nous partage le franc succès qu'ont obtenu les activités planifiées pour souligner la semaine des services de garde (activités variées, dîner pizza, etc.).

18. **Parole au représentant de la communauté**

Aucun représentant de la communauté n'est présent.

19. **Autres points à l'étude :**

Aucun sujet n'est abordé.

20. **Date et lieu de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre du conseil d'établissement sera le mardi 14 juin 2022, en présentiel. Advenant l'impossibilité d'être sur place en raison d'un isolement préventif, une participation bimodale restera possible.

**Résolution : CÉ-007-21-22-043**

**21. Levée de l'assemblée**

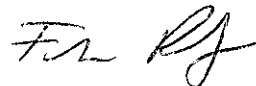
Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par M. Durand, appuyé par Mme Gravel, et résolu :

QUE la séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Chantal Germain  
Directrice



Frédéric Parrot  
Président